

PROTOCOLE SANITAIRE LORS DU DISPOSITIF STAGE PASSPORT VACANCES

Période du 25 octobre au 05 novembre 2021

Accueil du Public

- **Présentation obligatoire du pass sanitaire pour tous les enfants âgés de 12 ans et plus. Sans présentation du pass, l'enfant ne pourra participer au stage.**
- Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant l'arrivée pour l'activité. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou de symptômes évoquant la Covid-19 chez le pratiquant ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'activité et ne pourra y être accueilli.
- De même, les participants atteints de la Covid-19, testés positivement par RT-PCR ou déclarés comme tel par un médecin ou dont un membre du foyer est cas confirmé, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part au dispositif Pass'sport Vacances.
- Tous les mineurs de 11 ans ou plus devront porter obligatoirement le masque, de l'entrée des locaux jusqu'à la zone de stockage de leurs effets personnels (bouteille d'eau, masque, sac ...) ainsi que lors de tout déplacement en dehors de la zone de pratique (wc). Pendant la pratique sportive le masque n'est pas obligatoire.
- Dès leur arrivée les participants iront se laver les mains dans les sanitaires (distributeur à hauteur des enfants et essuie main jetable).
- Les pratiquants devront arriver en tenue de sport, les vestiaires n'étant pas accessibles.
- Les pratiquants viendront avec leur bouteille d'eau nominative.
- Les participants auront pris leurs précautions avant d'arriver, afin de ne pas utiliser les toilettes. Un seul WC sera disponible en cas de nécessité
- Les enfants doivent être déposés et repris aux horaires précis d'inscription, les sites étant fermés après l'horaire d'ouverture et de fermeture.
- Les enfants ne pourront pas rester sur les sites entre 15h et 15h30. Ce temps étant réservé pour aérer les locaux, désinfecter et installer le matériel pour l'activité suivante.

Les lieux de pratique

- Sauf exception, les responsables légaux ne sont pas admis sur les lieux d'activités des enfants. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques, respecter une distanciation physique d'au moins 1 mètre et procéder à un lavage des mains à l'entrée.
- L'intervenant sportif viendra ouvrir la porte principale du lieu de pratique pour accueillir le groupe à 10h30, 13h30 et 15h30. Ensuite cette porte sera refermée.
- Un espace différent sera alloué pour chaque groupe de la journée, dans la salle du lieu de pratique, afin de permettre aux participants de stocker leur sac et de changer de chaussures uniquement.
- A la fin de la séance, afin d'éviter tout croisement, les groupes sortiront par :
 - La porte de secours côté city stade pour le gymnase Mamie bréant
 - La porte de secours côté terrain de football pour le gymnase communautaire
 - La porte d'accès public pour le dojo communautaire

